

## VOUS RECEVEZ AUJOURD'HUI LA FACTURE DE L'ANNÉE 2022



• **Désormais, le paiement de la redevance se fait en une seule fois.** C'est à dire qu'une seule facture papier sera transmise par an dans les boîtes aux lettres des usagers.

Des régularisations auront lieu tous les 2 mois pour permettre un meilleur suivi des emménagements et déménagements sur le territoire. Le recours au paiement en 4 fois par prélèvement automatique reste possible pour l'année 2023. Il faut en faire la demande auprès du Service Relation à l'Usager (SRU).

• **Une hausse des tarifs est appliquée cette année,** elle est liée à l'augmentation des coûts de traitement des déchets. Elle risque de paraître d'autant plus élevée que le coût de la redevance est annuel.

## LES NOUVEAUX TARIFS APPLIQUÉS DÈS CETTE ANNÉE

La gestion des déchets a un coût en constante augmentation. **Le meilleur déchet reste celui qu'on ne produit pas.**

### Pour les usagers du territoire

Modèle de bac	120 l	140 l	180 l	240 l	360 l	660 l	770 l
Abonnement au service	54 €	54 €	54 €	54 €	54 €	54 €	54 €
Forfait incluant 12 vidages forfaitisés par an	106 €	118 €	141 €	175 €	244 €	416 €	479 €
Part fixe incluant 12 levées (€ / bac)	160 €	172 €	195 €	229 €	298 €	470 €	533 €
Prix de la levée supplémentaire (€ / bac)	8,80 €	9,80 €	11,70 €	14,60 €	20,30 €	34,60 €	39,90 €

### Pour les usagers ayant accès aux Points d'Apport Volontaire

Nombre d'ouvertures	48	56	72	96	144
Abonnement au service	54 €	54 €	54 €	54 €	54 €
Forfait incluant un nombre minimum d'ouverture	106 €	118 €	141 €	175 €	244 €
Total sans levées supplémentaires	160 €	172 €	195 €	229 €	298 €
Coût unitaire de l'ouverture	2,21 €				

## Pour les usagers ayant une résidence secondaire

Modèle de bac	120 l	140 l	180 l	240 l	360 l
Abonnement au service	54 €	54 €	54 €	54 €	54 €
Forfait incluant 6 vidages forfaitisés par an	53 €	59 €	70,50 €	87,50 €	122 €
Total	107 €	113 €	124,50 €	141,50 €	176 €
Prix de la levée supplémentaire	8,80 €	9,80 €	11,70 €	14,60 €	20,30 €

## Pour les usagers ayant une résidence secondaire, avec un accès aux Points d'Apport Volontaire

Nombre d'ouvertures	24	28	36	48	72
Abonnement au service	54 €	54 €	54 €	54 €	54 €
Forfait incluant un nombre minimum d'ouverture	53 €	59 €	70,50 €	87,50 €	122 €
Total sans levées supplémentaires	107 €	113 €	124,50 €	141,50 €	176 €
Coût unitaire de l'ouverture	2,21 €				

Pour payer en 4 fois sa facture en 2023, il faut demander auprès du Service Relation à l'usager (SRU) de REDON Agglomération un mandat de prélèvement SEPA par mail à [contact@redon-agglomeration.bzh](mailto:contact@redon-agglomeration.bzh).

## BASCULEMENT D'OFFICE EN PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE EN 4 FOIS.



### ATTENTION

Un nouveau paramétrage du logiciel de facturation fait basculer les usagers qui avait demandé le prélèvement automatique en une ou deux fois, en paiement en 4 fois.

**Ces prélèvements seront effectués en avril, juin, septembre et novembre 2022.**

Il sera toujours possible de payer en une seule fois sa redevance en 2023. Il faut en faire la demande par mail à [contact@redon-agglomeration.bzh](mailto:contact@redon-agglomeration.bzh).

Pour les paiements par chèques ou TIP merci de transmettre votre règlement au Service de Gestion Comptable (SGC) de Redon.

## LE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS

**30% des déchets déposés dans le bac jaune ne sont pas des emballages ménagers !**

Les agents de collecte ainsi que l'ambassadeur du tri ont pour mission de ne pas collecter les bacs jaunes qui contiennent des erreurs de tri.

Malgré leur travail de filtre, certaines erreurs se retrouvent au centre PAPREC à Rennes où elles sont triées et évacuées de la chaîne de tri. Elles sont alors redirigées vers l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique) de Rennes où elles sont incinérées avec les ordures ménagères.

Ce passage par le centre de tri PAPREC de Rennes représente un surcoût environnemental et financier qu'il faut absolument éviter.



## LISTE DES PRINCIPALES ERREURS DE TRI PRÉSENTES DANS LES BACS JAUNES

Les éléments mentionnés ci-dessous, ne sont pas acceptés dans les différentes filières de recyclage au centre de tri.

33% d'erreurs  
de tri dans les bacs

**Coût annuel pour la collectivité :**  
**130 000 € TTC**

850 tonnes  
annuelles refusées  
en centre de tri

INTERDITS DANS LE BAC JAUNE	ENDROITS OÙ DEPOSER CES ÉLÉMENTS
<b>Emballages dans des sacs</b> 	Les déposer dans le bac jaune <b>EN VRAC</b> (= Pas en sacs)
<b>Objets en plastiques</b> - Liés au <b>jardinage</b> : pots, seaux, coupelles...  - Liés à l' <b>entretien</b> : pelle et balayette, pot de toilettes, pulvérisateur, pots de peinture...  - Autres objets en plastique <b>hors emballages</b> : caisses, gamelle pour animaux, vaisselles, tuyaux, sacs cabas...  - Flacons plastiques et aérosols destinés à la <b>mécanique</b> : bidons d'huile (moteurs, essence, liquide de frein), aérosols de dégraissant... 	⇒ Déchèterie ⇒ Déchèterie ⇒ Déchèterie ⇒ Déchèterie
<b>Essuie-touts, mouchoirs, couches, protections hygiéniques...</b> 	⇒ Ordures ménagères
<b>Cartons d'emballage hors alimentaire</b> (carton brun - Taille > 30 x 30 cm) - Emballage de livraison (carton de télé, livebox, cafetière, boîte à chaussures...) 	⇒ Déchèterie
<b>Textiles</b> - Tissus, chaussures, chaussons, vêtements... 	⇒ Borne textile (propre et sec en sac fermé) Déchèterie
<b>Papiers</b> - Journaux, revues, magazines, publicités... 	⇒ Colonne papier
<b>Polystyrènes</b> 	⇒ Déchèterie
<b>Verres</b> 	⇒ Colonne verre

## VERS UNE COLLECTE DU BAC À ORDURES MÉNAGÈRES TOUS LES 15 JOURS

Un tiers du contenu des ordures ménagères collectées par REDON Agglomération est constitué de matières organiques pouvant être compostées. Des tests de tri à la source des « biodéchets » localisés sur des secteurs bien définis, vont être menés en 2023 avant d'être étendus à l'ensemble des habitants en 2024.

Ils seront complétés par des actions visant à réduire le gaspillage alimentaire et les apports de végétaux en déchèterie.

Une collecte des ordures ménagères tous les 15 jours est également à l'étude dans ce cadre.

### ASTUCE

#### Alléger son bac gris : en s'équipant d'un composteur !

Le compostage permet de réduire  
de 30% ses déchets !



REDON Agglomération propose à la vente des composteurs en bois. Remplir le formulaire depuis le site Internet [www.redon-agglomeration.bzh/composteur](http://www.redon-agglomeration.bzh/composteur) pour acquérir un composteur à un prix avantageux.

## EMMÉNAGEMENT OU DÉMÉNAGEMENT / CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE

De la même façon que pour l'eau ou l'électricité, **il faut ouvrir ou clôturer son compte au service déchets**. Ceci conditionne le montant de la facture et le blocage ou déblocage de la collecte des bacs.

Une naissance, un départ de grand enfant, un décès... **tout changement de situation au sein de son foyer doit être déclaré au Service Relation à l'usager (SRU) de REDON Agglomération.**

Attention, merci de prévenir impérativement dans un délai de deux mois et de fournir les justificatifs adéquats, faute de quoi, les factures seront dues.

## OUVERTURE D'UN COMPTE USAGER SUR LE PORTAIL ECOCITO :

Il est possible d'activer un compte usager sur le portail usagers pour visualiser les factures, suivre le nombre de levées des bacs et les passages en déchèteries. Pour cela, se munir de la clé d'activation présente sur la facture.

<https://redon-agglomeration.ecocito.com>

## LA COURTOISIE DOIT RESTER DE MISE

Le bac n'est pas collecté car :

- le bac jaune contient de très grosses anomalies (comme par exemple des ordures ménagères, essuie-tout...),
- l'usager ne s'est pas fait connaître auprès du service pour activer son compte,...

**Les raisons sont multiples mais l'agressivité envers les chauffeurs et les agents d'accueil du Service Relation à l'Usager et des déchèteries n'est pas acceptable.**

**Le respect et la relation apaisée est une règle.**

**POUR SIGNALER TOUTE ANOMALIE DANS VOTRE FACTURE OU POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ NOS SERVICES :**  
contact@redon-agglomeration.bzh - 02 99 70 34 34 choix 1